

# CHARTRE DE BONNE CONDUITE DE L'ENTRAINEUR



## L'entraîneur s'engage à :

1. Enseigner ou encadrer la pratique du volley ball dans l'esprit des règles lors de séances adaptées à l'âge et au niveau des joueurs.
2. Développer l'esprit sportif et faire respecter la charte du joueur.
3. Avoir une attitude et une tenue exemplaire en toute circonstance.
4. Prendre en charge tout joueur, et faire en sorte qu'il puisse s'épanouir et progresser quel que soit son niveau de jeu.
5. Accueillir lors des compétitions les joueurs et entraîneurs adverses, l'arbitre dans un esprit loyal et fair-play.
6. Faire respecter et respecter le matériel et les installations mis à disposition.
7. Veiller au rangement et à la propreté des locaux.
8. Etre assidu et ponctuel et prévoir son remplacement en cas d'absence.
9. Assurer la prise en charge de son groupe au départ comme au retour, ne jamais laisser un enfant seul.
10. Accueillir les parents et écouter les doléances.
11. Prendre part à la vie du club en participant aux diverses réunions et manifestations.
12. Respecter la politique sportive du club et promouvoir son image de marque.